



TAGS : Filière cosmétique // Représentation // Emirats Arabe Unis// E-commerce Chine.

La filière cosmétique vue de Bruxelles: qui va piloter ?



Au sein de la Commission européenne, la Direction Générale Santé et Consommateurs (DG Sanco) et la Direction Générale Entreprises et Industries se disputent actuellement la politique des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux), à laquelle serait également rattachée la politique des produits cosmétiques.

Dès son élection en septembre 2014, Jean-Claude Juncker a annoncé son intention d'établir une

nouvelle répartition des portefeuilles des commissaires en rattachant la santé, et les produits cosmétiques, à la DG Entreprises plutôt qu'à la DG Sanco. Elżbieta Bieńkowska, future commissaire en charge du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, selon sa lettre de mission, se retrouve en effet en charge de secteurs stratégiques et notamment celui de l'industrie cosmétique.

Jean Claude Juncker s'apprêterait à faire machine arrière sous la pression de parlementaires européens peu enclin à voir ce secteur être considéré "comme une marchandise".

Un débat qui rappelle la question de la tutelle des produits cosmétiques en France (cf. newsletter n°10), actuellement en discussion sur le transfert des compétences, de l'ANSM (sous tutelle du Ministère de la santé) vers l'ANSES (sous tutelle de plusieurs Ministères dont celui du Budget). Tant au niveau national qu'europpéen, l'intérêt des entreprises de la cosmétique reste dans la prééminence des autorités de Santé dans la gouvernance institutionnelle de la filière, notamment dans le cadre du TTIP - (Traité commercial de libre échange en cours de négociation entre l'UE et les US). A suivre....



Le e-commerce des cosmétiques en Chine : le nouvel eldorado ?

Le marché des cosmétiques en Chine bénéficie d'une croissance annuelle de 15%. **Le e-commerce chinois tire son épingle du jeu et représente près de 30% de ce marché soit 7 milliards d'euros annuels.**

De nouvelles règles, testées dans 6 villes pour l'instant, permettent d'alléger certaines barrières réglementaires et commerciales :

- les cosmétiques achetés via des plateformes e-commerce sont considérés comme des biens personnels. Il y a ni contrôle à l'importation, ni dédouanement, ni enregistrement préalable auprès de la CFDA ;
- les vendeurs doivent s'enregistrer dans le système douanier des villes pilotes et/ou sur les plateformes où la vente est réalisée.

L'ensemble de ces sujets sera traité par Tommy Kong, Directeur Général Division Cosmétique REACH 24H, lors des Rencontres Internationales organisées par COSMED, le 15 décembre à Paris.

[// Plus d'infos](#)



Emirats Arabe Unis : entrée en vigueur du nouveau règlement cosmétique

Le nouveau règlement cosmétique commun aux pays du Golfe (GSO 1943) entrera en application **à compter du 29 novembre 2014**. Les exigences pour les acteurs portent sur la sécurité/l'efficacité, le conditionnement, la quantité, l'analyse, l'étiquetage, la vérification de conformité et l'enregistrement auprès de l'ESMA. Les entreprises disposeront d'un délai de 6 mois (à compter de la publication du 29 mai 2014) pour enregistrer leurs produits et de 1 an pour écouler leurs stocks.

[// Plus d'infos](#)



Agenda actualisé des réunions de représentation

Dans le cadre de ses missions de représentation, COSMED a participé dernièrement au Groupe de Travail (GT1) qui a soutenu la publication de la norme ISO 17516 au programme de travail de l'AFNOR. Cette norme internationale définit les limites microbiologiques dans les matières premières et dans les produits finis. Cette norme sera transposée en France début 2015.

[// Consultez l'agenda actualisé](#)



Brèves de la filière

L'Assemblée Générale de COSMED se tiendra le **7 novembre 2014** à Paris dans les locaux de la CGPME.

Pour toute information, contacter Olivia Milesi : o.milesi@cosmed.fr

COSMED - LA CITE DE LA COSMETIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - WWW.COSMED.FR

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

